

**RÈGLEMENT N° SQ 2019
CIRCULATION STATIONNEMENT PAIX ET BON ORDRE**

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 septembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 septembre 2019 et rendu disponible pour consultation par le public;

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT SUJET AUX APPROBATIONS REQUISES PAR LA LOI CE QUI SUIT À SAVOIR :

1. DÉFINITIONS	3
2. CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU QUÉBEC	4
3. RESPONSABILITÉ	4
4. ARRÊTS OBLIGATOIRES	4
5. PASSAGES POUR PIÉTONS – PASSAGE POUR PERSONNES	4
6. VIRAGE À DROITE	4
7. VIRAGE EN U	4
8. CÉDEZ LE PASSAGE	4
9. FEUX DE CIRCULATION	4
10. SENS UNIQUE	4
11. FREIN MOTEUR	4
12. ZONES DE DÉBARCADÈRE – ZONES D'ARRÊT	4
13. ARRÊT INTERDIT	5
14. VOIES RÉSERVÉES AUX VÉHICULES PRIORITAIRES	5
15. STATIONNEMENT	5
16. STATIONNEMENT DE NUIT L'HIVER	5
17. STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES	5
18. STATIONNEMENT À L'USAGE EXCLUSIF DES PERSONNES HANDICAPÉES	5
19. DROITS EXCLUSIFS DE STATIONNER	5
20. STATIONNEMENTS MUNICIPAUX	5
21. LIMITES DE VITESSE 30 KM/H	5
22. LIMITES DE VITESSE 40 KM/H	5
23. LIMITES DE VITESSE 50 KM/H	5
24. LIMITES DE VITESSE 60 KM/H	5
25. LIMITES DE VITESSE 70 KM/H	5
26. LIMITES DE VITESSE 80 KM/H	6
27. INTERDICTION DE FAIRE DE L'ÉQUITATION	6
28. INTERDICTION DE CIRCULER À MOTOCYCLETTE	6
29. REMORQUE NON ATTACHÉE OU ROULOTTES MOTORISÉES	6
30. TROTTOIRS	6
31. CIRCULATION SUR UNE VOIE CYCLABLE	6
32. ARRÊT OU STATIONNEMENT SUR UNE VOIE CYCLABLE	6
33. RESPECT DES CASES DE STATIONNEMENT	6
34. UTILISATION DES CHEMINS PUBLICS	6
35. UTILISATION DES CHEMINS PUBLICS	6
36. PARC – HEURE DE FERMETURE	7
37. VENTE ET LOCATION DANS LES PARCS	7
38. VENTE DANS UN ENDROIT PUBLIC	7
39. BRUIT DANS LES PARCS	7
40. BRUIT	7
41. BRUIT – SON AMPLIFIÉ DE L'INTÉRIEUR	7
42. BRUIT – SON AMPLIFIÉ À L'EXTÉRIEUR	7
43. BRUIT, TRACES – VÉHICULE ROUTIER	8
44. BRUIT - EXCEPTIONS	8
45. BRUIT - GÉNÉRATRICE D'URGENCE	8
46. BRUIT - SYSTÈME D'ALARME	8
47. ABOIEMENT	9
48. CHIEN	9
49. ANIMAUX – PARC	9
50. ANIMAUX TENUS EN LAISSE	9
51. EXCRÉMENTS D'ANIMAUX	9
52. ANIMAUX DANS UN VÉHICULE	9

53.	VÉHICULE DANS LES PARCS	10
54.	MOTONEIGE, VTT	10
55.	MOTEUR EN MARCHÉ	10
56.	BOISSON ALCOOLISÉE DANS UN ENDROIT PUBLIC	10
57.	CANNABIS ET SES DÉRIVÉS	10
58.	INDÉCENCE	10
59.	VANDALISME	10
60.	PROJECTILES	10
61.	BATAILLE – INSULTES	10
62.	FLÂNER, DORMIR, SE LOGER, MENDIER	11
63.	INTOXICATION	11
64.	INSULTE, INJURE, PROVOCATION	11
65.	MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS UN ENDROIT PUBLIC	11
66.	FEU DANS UN ENDROIT PUBLIC	11
67.	BICYCLETTES, PLANCHES ET PATINS À ROULETTES	11
68.	JEUX SUR LA CHAUSSÉE	11
69.	ESCALADE, PLONGEON	11
70.	PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ	11
71.	INTRUSION	11
72.	REFUS DE QUITTER LES LIEUX	12
73.	FRAPPER AUX PORTES	12
74.	SOUILLER UN IMMEUBLE	12
75.	SOUILLER UN ENDROIT PUBLIC	12
76.	NEIGE ET GLACE	12
77.	ARMES À FEU, ARCS ET ARBALÈTES	12
78.	ARME BLANCHE	12
79.	LUMIÈRE	12
80.	POURSUITE – PERSONNES RESPONSABLES	13
81.	PEINES ET PÉNALITÉS	13
82.	PEINES ET PÉNALITÉS	13
83.	PEINES ET PÉNALITÉS	13
84.	PEINES ET PÉNALITÉS	13
85.	INFRACTION	13
86.	FRAIS	14
87.	ENTRÉE EN VIGUEUR	14
	ANNEXE « A » - ARRÊTS OBLIGATOIRES	15
	ANNEXE « B » - PASSAGES POUR PIÉTONS - PASSAGES POUR PERSONNES	15
	ANNEXE « C » - VIRAGE À DROITE INTERDIT AU FEU ROUGE	15
	ANNEXE « D » - VIRAGE EN U	15
	ANNEXE « E » - CÉDER LE PASSAGE	15
	ANNEXE « F » - FEUX DE CIRCULATION	15
	ANNEXE « G » - SENS UNIQUE	15
	ANNEXE « H » - FREIN MOTEUR	15
	ANNEXE « I » - ZONES DE DÉBARCADÈRE – ZONE D'ARRÊT	15
	ANNEXE « J » - ARRÊT INTERDIT	15
	ANNEXE « K » - VOIES RÉSERVÉES AUX VÉHICULES PRIORITAIRES	15
	ANNEXE « L » - STATIONNEMENT	15
	ANNEXE « M » - STATIONNEMENT DE NUIT L'HIVER	15
	ANNEXE « N » - STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES	15
	ANNEXE « O » - STATIONNEMENT À L'USAGE EXCLUSIF DES PERSONNES HANDICAPÉES	15
	ANNEXE « P » - DROITS EXCLUSIFS DE STATIONNER	15
	ANNEXE « Q » - STATIONNEMENTS MUNICIPAUX	15
	ANNEXE « R1 » - LIMITES DE VITESSE 30 KM/H	15
	ANNEXE « R2 » - LIMITES DE VITESSE 40 KM/H	15
	ANNEXE « R3 » - LIMITES DE VITESSE 50 KM/H	15
	ANNEXE « R4 » - LIMITES DE VITESSE 60 KM/H	15
	ANNEXE « R5 » - LIMITES DE VITESSE 70 KM/H	15
	ANNEXE « R6 » - LIMITES DE VITESSE 80 KM/H	15
	ANNEXE « S » - INTERDICTION DE FAIRE DE L'ÉQUITATION	16
	ANNEXE « T » - INTERDICTION DE CIRCULER À MOTOCYCLETTE	16
	ANNEXE « U » - REMORQUE NON ATTACHÉE OU ROULOTTES MOTORISÉES	16
	ANNEXE « V » - CIRCULATION SUR UNE VOIE CYCLABLE	16
	ANNEXE « W » - ARRÊT SUR UNE VOIE CYCLABLE	16
	ANNEXE « X » - PARC - HEURES DE FERMETURE	16
	ANNEXE « Y » - BRUIT – EXCEPTIONS	16
	ANNEXE « Z » - ANIMAUX - PARC	16
	ANNEXE « AA » - BOISSONS ALCOOLISÉES DANS UN ENDROIT PUBLIC	16
	ANNEXE « BB » - CANNABIS ET SES DÉRIVÉS DANS UN ENDROIT PUBLIC	16
	ANNEXE « CC » - FEU DANS UN ENDROIT PUBLIC	16
	ANNEXE « DD » - BICYCLETTES, PLANCHES ET PATINS À ROULETTES	16
	ANNEXE « EE » - JEUX SUR LA CHAUSSÉE	16